

TEST

En quoi un couvre-sol en amidon de maïs peut-il être une alternative anti-désherbage ?

Publié le 11/05/2020 - 08:00

par [Audrey Domenach](#)



Le domaine de l'Arlet, en Côte-d'Or, a mis en place un paillage en amidon de maïs. Tissé, respirant, laissant passer l'air et l'eau, c'est une alternative au désherbage qui vient tout droit du monde des paysagistes.

Afin d'éviter de faire du labour au treuil dans une parcelle en fort devers, Romain Pascualt, chef de culture au domaine de l'Arlet en Bourgogne, a décidé d'engager un test avec la société Phormium et son couvre-sol Duravigne. Il a paillé deux rangs de 40 mètres. « Cette société, d'origine belge, nous a présenté ce moyen comme une alternative au désherbage. Cette parcelle est délicate à travailler, c'était l'occasion d'essayer et d'innover ! Ce paillage ressemble aux bâches que l'on peut voir sur les terres-pleins des autoroutes, lorsque les paysagistes font de nouvelles plantations, afin que le tour reste vierge et sain. C'est normalement intéressant de le mettre à la plantation, en effectuant un sillon de chaque côté pour pouvoir enterrer la bande de paillage. La mise en place a eu lieu en 2019, et a été un peu longue, car il ne s'agissait pas de nouvelles plantations, avec deux bandes de paillage de 50 cm superposées. » Ce produit se présente sous forme de rouleaux. Les dimensions standards pour la vigne sont : 50 cm, 75 cm, 100 cm ou 125 cm x 100 ml. D'autres dimensions sont possibles sur demande.

« Nous avons tout lié pour passer cela autour des pieds de vignes, puis nous les avons agrafés dans le sol. Il s'agit en fait d'un tissage, on voit les mailles, comme tricotées. Plus respirant qu'une bâche, ce couvert laisse passer l'air, et l'eau. »

En termes de résultat, Romain Pascault estime que « ce couvert a bien fonctionné. Ce qui est dessous semble effectivement étouffé. Les soucis poussent, autour, car nous avons moins le temps d'entretenir avec le contexte de coronavirus. J'avais peur que le vent ne s'engouffre dedans, mais grâce aux agrafes, ce n'est pas du tout le cas. Il y a quelques herbes qui passent tout de même, là où on a dû découper autour des ceps, et là où c'est agrafé, si le paillage s'est déchiré. Quand on ébourgeonne, on tire à la main ce qu'on voit. Ce paillage est vendu pour tenir dix ans par le constructeur. Comme il est agrafé, il "rebique" un peu. On doit donc tondre un peu plus haut, en faisant bien attention. D'après la société Phormium, il faut laisser tomber les reliquats de tonte dessus. Cela permet de le protéger des rayons UV du soleil. Sur ces rangs-là, on ne brûle pas après la taille car, évidemment, il ne faut pas que la cendre tombe dessus. Nous avons la chance d'être dans un clos vraiment clôt : aucun sanglier pour le piétiner ! »

Le clos de l'Arlot est situé au milieu du village de Premeaux-Prissey, à côté de Nuits-Saint-Georges. La RN 974 est attenante. Cette route est extrêmement fréquentée, et notamment par de nombreux touristes. Le domaine est en bio depuis les années 2000. Romain Pascault craignait que les bandes ne fassent « plastique » à l'œil, vues de loin, et ne soient pas bien accueillies dans le village. « Finalement, c'est marron, et depuis la route, on peut croire que c'est juste le cavaillon qui est travaillé. Ce n'est pas trop moche. » D'autant plus que ce couvre-sol est un produit réalisé à partir de produits végétaux (amidon de maïs) biosourcés, 100% biodégradable au bout de dix ans.